

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 NOVEMBRE 2025

*Le comité syndical s'est réuni le 24 novembre 2025 à dix-neuf heures au SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de **M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.***

Date de convocation : 17 novembre 2025	Membres présents : 41
	Nombre de pouvoir : 4
Nombre de délégués en exercice : 114	Nombre total de vote : 45

Présents
<b>C.A. VERSAILLES GRAND PARC</b> : BAILLY : Mathieu BELKEBIR ; BIEVRES : Hubert HACQUARD ; BOIS D'ARCY : Grégory FLAMERY ; CHATEAUFORT : Etienne DUPONT ; FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON ; VERSAILLES : Philippe PAIN.
<b>SIEED</b> : AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOISSY-SANS-AVOIR : Isabelle TRIFFAULT ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; CONDE-SUR-VEGRE : Jean-René TANCREDE ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE- EGLISE : Claude FERRACHAT ; GARANCIERES : Ghislaine LESADE ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIET ; HOUDAN : Monique SAUL ; LONGNES : Gilles DECOBERT ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Magali DESDOITS ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; ORVILLIERS : Séverine LEBORGNE ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Anne DECARNEILLE ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; TACOIGNIERES : Alain PIERRE ; TILLY : Claude SAYAGH.
<b>C.C. CŒUR D'YVELINES</b> : BEYNES : Patricia CHARTON ; JOUARS-PONTCHARTRAIN : Willy BOYE ; SAULX-MARCAIS : Thierry VALLET.
<b>C.C. GALLY-MAULDRE</b> : CHAVENAY : Micha ACKERMANN ; FEUCHEROLLES : Yves DEKEYREL.
<b>SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A.</b> : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD.
Représentés
<b>C.A. VERSAILLES GRAND PARC</b> : VELIZY-VILLACOUBLAY : Pascal THEVENOT représenté par Philippe PAIN (VERSAILLES).
<b>SIEED</b> : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO représenté par Gilles DECOBERT (LONGNES) ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN représenté par Jean-Luc CAPELLE (AUTEUIL-LE-ROI) ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Eric LE LANDAIS représenté par Guy PELISSIER (BEHOUST).
Absents et Excusés
<b>C.A. VERSAILLES GRAND PARC</b> : BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; JOUY-EN-JOSAS : François BREJOUX ; LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS ; NOISY LE ROI : Marc TOURELLE ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; LE CHESNAY-ROQUENCOURT : Violaine WALLET ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS.
<b>SIEED</b> : ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BAZOCHE-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSOU ; BOUTIGNY PROUAIS : Corine LE ROUX ; CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; CRESPIERES : Didier LE SAUX ; DAVRON : Alexis HONGRE ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GAMBAIS : Bertrand NEVEUX ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULD ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; GROSROUVERE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; MARCQ : Damien BISHOFF ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MAULE : Hervé CAMARD ; MAULETTE : Thierry KORWACKI ; MERE : Alain COLOMBI ; MITTAINVILLE : Patrice MARCHESE ; MONDREVILLE : Loïc BELLON ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MONTCHAUVET : Jacques HALLUIN ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; MULCENT : Guy PELARD ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; RICHEBOURG : Jean-François LEFEBVRE ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Pascal RIOULT ; SEPTEUIL : Yannick TENESI ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VICQ : Bernard JACQUES ; VILLETTÉ : Roland TROUSSEAU ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Adrien FARE.
<b>C.C. CŒUR D'YVELINES</b> : NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Antoinette ROUVERAND ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUET ; THIVerval-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Laurence BACLE.
<b>C.C. GALLY-MAULDRE</b> : MAREIL-SUR-MAULDRE : Laurent BOUSSARD ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT.
<b>SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A.</b> : COIGNIERES : Christine RENAUT ; GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; PLAISIR : Joséphine KOLLMANNSBERGER ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; VILLEPREUX : Eva ROUSSEL ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER.
<b>C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE</b> : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCHEL ; MAREIL-MARLY : Jean-Bernard BISSON ; MARLY-LE-ROI : Cyril JARRET.

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h00 et a donné lecture de l'ordre du jour à savoir :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2025
2. INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT
  - 2-1 - DECISIONS
  - 2-2 - JOURNÉE PORTES OUVERTES
  - 2-3 - RETRAIT DU SIDOMPE DES COMMUNES DE LA CC HAUTE VALLE DE CHEVREUSE ET DE LA CA RAMBOUILLET TERRITOIRES
  - 2-4 - POINTS SUR LES INVESTISSEMENTS 2025
    - A - REMPLACEMENT DU MODULAIRE – UVE
    - B - TRAVAUX DU CENTRE DE TRI – APPEL A PROJET CITEO
  - 2-5 - RAPPORT ANNUEL 2024 – MACHEFERS
  - 2-6 - CAMPAGNE NATIONALE DE CARACTERISATIONS DES OMR - CITEO
3. ADMINISTRATION GENERALE
  - 3-1 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT 2027-2023
4. FINANCES
  - 4-1 - REPARTITION DES TONNAGES POUR LA FACTURATION DES EMBALLAGES ET ORDURES MENAGERES - CONTRAT DE COLLECTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 (ex-SIEED)
  - 4-2 - REVERSEMENT DES RECETTES POUR LES TONNAGES :
    - SOUTENUS ANTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2025
    - SOUMIS AU CONTRAT DE COLLECTE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2029 (ex-SIEED)
  - 4-3 - OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026
5. QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Patricia CHARTON, déléguée de la Communauté de Communes Cœur d'yvelines, pour la commune de Beynes, comme secrétaire de séance.

## 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2025

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 juin 2025.

## 2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

### 2.1 - DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre antérieurement à la réunion de ce jour en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 22 septembre 2020 lui donnant délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Syndicale.

**N°12/2025** DE SIGNER la convention de coopération pour le traitement des déchets ménagers avec VALOSEINE à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025 ainsi que tous actes et avenants s'y rapportant.

**N°13/2025** DE SIGNER le devis de la société MAC – 2 bis rue de l'Industrie – 91 210 DRAVEIL, pour le renouvellement de 100 récepteurs et casques pour effectuer les visites guidées du centre de tri et de l'Unité de Valorisation Energétique, d'un montant de 14 949,60 euros HT.

**N°14/2025** DE SIGNER le devis de la société MAC – 2 bis rue de l'Industrie – 91 210 DRAVEIL, pour l'achat d'un émetteur et 24 récepteurs avec communication bi directionnelle pour effectuer les visites guidées du centre de tri et de l'Unité de Valorisation Energétique, d'un montant de 4 830,00 euros HT.

**N°15/2025 DE RETENIR** la proposition de la société SACOM, 38, rue d'Artois – 75008 PARIS concernant l'achat d'un photocopieur multifonction numérique SHARP – BP50C26 d'un montant de 7 540,00 euros HT.

**N°16/2025 DE RETENIR** la proposition de la société DUPONT KINE, 2, allée du Parc de Garlande – 92 224 BAGNEUX concernant le remplacement des stores intérieurs des locaux du SIDOMPE d'un montant de 16 508,32 euros HT.

**N°17/2025 DE SIGNER** le devis de la société GOVA Distribution – 10 Rue Pierre Deloron – 92700 COLOMBES pour l'achat de 1 000 pots à crayons et 5 000 taille-crayons en plastique recyclé remis lors des visites du SIDOMPE, d'un montant de 7 822 euros HT.

**N°18/2025 DE SIGNER** le devis concernant la fourniture et le remplacement de cassettes de climatisation du niveau R+1 avec l'entreprise VINCI FACILITIES – VF ITS – Immeuble NIAGARA – 191 rue du 1<sup>er</sup> mai – 92 000 NANTERRE pour un montant de 14 011,28 euros HT.

## **2.2 – JOURNÉE PORTES OUVERTES**

La journée portes ouvertes du SIDOMPE s'est tenue le samedi 27 septembre 2025. Nous avons accueilli 223 personnes, toutes ravies de pouvoir découvrir nos installations et discuter du processus de recyclage et de la valorisation des déchets avec les repreneurs présents. Un grand merci à nos exploitants du centre de tri (SEPUR) et de l'Unité de Valorisation Energétique (PAPREC) pour l'organisation de cette journée et à nos repreneurs pour leur présence.

## **2.3 – RETRAIT DU SIDOMPE DES COMMUNES DE LA CC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE ET DE LA CA RAMBOUILLET TERRITOIRES**

Lors du dernier comité syndical en date du 27 juin 2025, les délégués ont approuvé la délibération (2025/06/11) constatant le retrait du SIEED du territoire du SIDOMPE ensuite de la mise en fin de compétence du SIEED au 31 décembre 2025 et, entériné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 l'adhésion des Communautés de Communes du Pays Houdanais (CCPH), de Cœur d'Yvelines (CCCY) et de Gally-Mauldre (CCGM), ainsi que l'extension du périmètre de la CCCY pour la commune des Mesnuls. Aucune délibération n'ayant été prise dans les 3 mois par les EPCI adhérents du SIDOMPE, la décision est réputée favorable.

Concernant la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (Le Mesnil Saint Denis, Saint Lambert des Bois, Milon la Chapelle et Saint Forget) et la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (Gambaiseuil et Mittainville) initialement adhérentes du SIEED, elles ont manifesté leur désir de rejoindre le SICTOM de Rambouillet. Il appartient dès lors de concert avec le SIDOMPE d'en établir les conséquences financières sur la base des études d'impact établies.

## **2.4 – POINTS SUR LES INVESTISSEMENTS 2025**

### **A - REMPLACEMENT DU MODULAIRE - UVE**

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, le SIDOMPE avait prévu de remplacer l'ancien modulaire d'occasion situé à l'entrée de l'UVE, devenu vétuste et présentant des problèmes énergétiques et d'étanchéités par un modulaire neuf afin de permettre aux sous-traitants d'utiliser lors des différentes phases de travaux, des locaux confortables et aux normes.

La mise en place de ce nouveau modulaire a été actif courant juillet 2025, ce qui a permis son utilisation pour les arrêts techniques de l'UVE durant la période estivale.

## B – TRAVAUX DU CENTRE DE TRI – APPEL A PROJET CITEO

Le SIDOMPE a répondu à un appel à projet de CITEO pour l'amélioration des performances des centres de tri financé à 80% des dépenses éligibles, inscrit au Débat d'Orientation Budgétaire 2025, pour une dépense d'un montant de 715 000€.

Le projet du SIDOMPE consiste en l'amélioration des performances par la captation des sacs et films plastiques avec la mise en place d'un aéraulique en entrée de l'atelier des corps creux et d'une soufflerie permettant d'épurer le flux PEPP (Polyéthylène et Polypropylène) en entrée de cabine.

Les travaux ont été effectués sur le mois d'octobre 2025, et la mise en service industriel doit débuter le 17 novembre 2025.

## 2.5 – RAPPORT ANNUEL 2024 - MACHEFERS

Les mâchefers issus de l'UVE du SIDOMPE sont traités et valorisés sur la plateforme de VALOMAT à Triel-sur-Seine (78).

Le traitement permet d'obtenir un matériau ayant des caractéristiques chimiques et géotechniques compatibles avec leur utilisation en technique routière (Traitement physique pour épurer et homogénéiser le mâchefer suivi d'une maturation).

Ces mâchefers traités sont commercialisés sous le nom de « Scorggrave » auprès des entreprises de travaux publics. Les autres produits issus du traitement, à savoir les métaux ferreux et non ferreux sont expédiés en filière de recyclage.

En 2024 : 32 546T de mâchefers ont été traités sur la plateforme dont 521T de métaux ferreux et 358T de métaux non ferreux.

Le tableau ci-dessous répertorie les chantiers ayant bénéficié des mâchefers du SIDOMPE en 2024, pour un total de 36 869 tonnes :

JANVIER		FEVRIER		MARS		MAI		JUIN	
Communes	Tonnages	Communes	Tonnages	Communes	Tonnages	Communes	Tonnages	Communes	Tonnages
Louviers (27)	393,14	Boisemont (27)	118,54	Perdreauville (78)	1762,49	Douains (27)	1151,52	Boisemont (27)	61,32
Versailles (78)	30,56	Louviers (27)	539,26			Menilles (27)	118,62	Menilles (27)	119,88
Grosrouvre (78)	28,68	Rolleboise (78)	58,78			Saint-Aubin-sur-Gaillon (27)	753,28	Rolleboise (78)	24,46
Villiers-Saint-Frédéric (78)	51,08	Versailles (78)	16,28			Andelu (78)	707,94	Chaumont-en-Vexin (60)	61,98
		Beynes (78)	202,38			Le Neubourg (78)	150,06	Saint-Léger-des-Rôles (27)	306,74
		Le Neubourg (78)	698,94					Grosrouvre (78)	143,04
		Claville (27)	3987,56					Beynes (78)	1102,3
		Saint-Léger-des-Rôles (27)	422,8					Courbepine (27)	153,18
		Villiers-Saint-Frédéric (78)	22,3					Le Neubourg (78)	92,14
		Les Mureaux (78)	28,18						

  

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
Communes	Tonnages	Communes	Tonnages	Communes	Tonnages	Communes	Tonnages	Communes	Tonnages
Tillières-sur-Avre (27)	649,18	Goussainville (95)	427,92	Boisemont (27)	27,82	Urville (14)	747,58	Puchay (27)	369,28
Chaumont-en-Vexin (60)	29,22	Bernay (27)	245,28	Beynes (78)	261,83	Louviers (77)	240	Blau (78)	2256,11
Beynes (78)	905,56	Jarnville-en-Beauce (28)	121,08	Urville (14)	483,08			Urville (14)	203,82
Fourainville (27)	182,26	Urville (14)	1150,72	Claye-Souilly (77)	149,82			Les Mureaux (78)	920,44
Urville (14)	4315,64	Boisemont (27)	60,08	Conche-en-Ouche (27)	2051,11			Beynes (78)	1924,19
Boisemont (27)	87,86	Beynes (78)	286,78						
La-Haye-le-Comte (27)	62,08								
Bernay (27)	2091,26								
Balines (27)	155,2								
Saint-Vincent-du-Boulay (27)	1196,44								
Les Mureaux (78)	244,46								

## 2.6 – CAMPAGNE NATIONALE DE CARACTERISATIONS DES OMR - CITEO

Une campagne nationale de caractérisations des ordures ménagères a été mené par CITEO courant mars 2025.

Une première analyse fait apparaître que sur les 15 caractérisations effectuées sur des communes du SIDOMPE quelle que soit la typologie d'habitat environ **20 à 30% d'emballages ménagers** se retrouvent encore dans les ordures Ménagères et ne sont pas recyclés.

Le SIDOMPE a réalisé deux films traitant des caractérisations des emballages ménagers et des ordures ménagères sur notre centre de tri et notre Unité de Valorisation Energétique.

*Visionnage des films sur les caractérisations des emballages et des Ordures ménagères.*

### 3 - ADMINISTRATION GENERALE

#### **3.1 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT 2027-2030**

##### **DELIBERATION N° 2025/11/13**

##### **CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT 2027-2030**

**LE COMITE SYNDICAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 2124-3 qui définit la procédure avec négociation ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R.2124-3 qui fixe les cas dans lesquels le recours à la procédure avec négociation est possible ;

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDERANT que la passation de ce contrat doit être soumise au code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du C.I.G. en date du 24 juin 2025 approuvant le renouvellement du contrat groupe avec négociation ;

VU les documents transmis ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**1°) DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**2°) PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2027.

### 4 - FINANCES

#### **4-1 – REPARTITION DES TONNAGES POUR LA FACTURATION DES EMBALLAGES ET ORDURES MENAGERES – CONTRAT DE COLLECTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 (ex-SIEED)**

##### **DELIBERATION N° 2025/11/14**

##### **REPARTITION DES TONNAGES POUR LA FACTURATION DES EMBALLAGES ET ORDURES MENAGERES – CONTRAT DE COLLECTE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 (ex-SIEED)**

**LE COMITE SYNDICAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter Préfectoral n°78-025-04-14-0001 du 14/04/2025 de la préfecture de Versailles mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025 ;

Vu la délibération du SIEED N°2025-014 portant transfert du marché de collecte ;

Vu la décision du SIEED n°2025-009 sur la fin de compétence du SIEED et l'impact du contrat de collecte SEPUR et des tonnages traités au SIDOMPE ;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer une répartition des tonnages traités au centre de tri et à l'UVE pour la facturation des anciennes Communautés de Communes du SIEED ayant demandé leur adhésion au SIDOMPE au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base de la population 2025 avec double compte pour la période de janvier 2026 à décembre 2029 ;

VU l'avis favorable émis par les membres du bureau syndical ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **PREND** acte et en tant que de besoin approuve la clé de répartition pour la facturation des déchets selon le marché de collecte du SIEED pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2029.

2°) **AUTORISE** le Président à facturer aux EPCI le traitement des ordures ménagères à l'UVE et des emballages ménagers, papiers et verre au centre de tri comme suit :

	C.C Cœur d'Yvelines	C.C Pays Houdanais	C.C Gally-Mauldre	Total
Population 2025	27 311	30 906	11 514	69 731
%	<b>39,17%</b>	<b>44,32%</b>	<b>16,51%</b>	100%

#### 4-2 – REVERSEMENT DES RECETTES POUR LES TONNAGES :

- SOUTENUS ANTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2025

- SOUMIS AU CONTRAT DE COLLECTE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2029 (ex-SIEED)

#### DELIBERATION N° 2025/11/15

REVERSEMENT DES RECETTES POUR LES TONNAGES SOUTENUS ANTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2025 ET SOUMIS AU CONTRAT DE COLLECTE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 AU 31 DECEMBRE 2029 (ex-SIEED)

#### LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter Préfectoral n°78-025-04-14-0001 du 14/04/2025 de la préfecture de Versailles mettant fin aux compétences du SIEED au 31/12/2025 ;

Vu la délibération du SIEED N°2025-014 portant transfert du marché de collecte ;

Vu la décision du SIEED n°2025-009 sur la fin de compétence du SIEED et l'impact du contrat de collecte SEPUR et des tonnages traités au SIDOMPE avec une répartition sur la base de la population 2025 avec double compte ;

Vu la délibération du SIDOMPE n°2025 04 02 adoptant le mode de répartition des soutiens CITEO et des recettes repreneurs entre les collectivités et le SIDOMPE ;

Vu les différents contrats signés avec les Eco-organismes ;

CONSIDERANT la nécessité de reverser les recettes issues des soutiens des éco-organismes et des recettes de ventes de matériaux du centre de tri et de l'UVE ;

VU l'avis favorable émis par les membres du bureau syndical ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à utiliser la clé de répartition ci-dessous pour le versement des soutiens pour les tonnages issus du traitement des déchets 2024 et 2025 (Emballages, papiers, verre, encombrants en porte à porte et/ou apport volontaire) dont le SIDOMPE n'a pas encore perçu les recettes au 31 décembre 2025 :

	C.C Cœur d'Yvelines	C.C Pays Houdanais	C.C Gally-Mauldre	Rambouillet territoires	C.C Haute Vallée de Chevreuse	Total
Population 2025	27 311	30 906	11 514	729	8 539	78 999
%	<b>34,5713%</b>	<b>39,1220%</b>	<b>14,5749%</b>	<b>0,9228%</b>	<b>10,8090%</b>	<b>100%</b>

2°) **AUTORISE** le Président à utiliser la clé de répartition ci-dessous pour le versement des soutiens pour les tonnages des déchets (Emballages, papiers, verre, encombrants en porte à porte et/ou apport volontaire) issus du traitement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

	C.C Cœur d'Yvelines	C.C Pays Houdanais	C.C Gally-Mauldre	Total
Population 2025	27 311	30 906	11 514	69 731
%	<b>39,17%</b>	<b>44,32%</b>	<b>16,51%</b>	<b>100%</b>

3°) **AUTORISE** le Président à reverser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (y compris les soutiens des tonnages 2024 et 2025), les recettes issues des Eco-organismes pour les matériaux des déchetteries (Tout-venant, DEA, PMCB, ABJ...) à l'EPCI propriétaire de la déchetterie selon les tonnages déclarés par déchetterie aux différents Eco-Organismes.

#### 4-3 – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026

##### DELIBERATION N° 2025/11/16

##### OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026

##### LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable émis par les membres du bureau syndical ;

CONSIDERANT que le vote du budget primitif 2026 ne sera effectué qu'au cours du premier trimestre 2026,

CONSIDERANT le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement du SIDOMPE,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

1°) **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2026.

2°) **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2025 + virement de crédits (hors reste à réaliser 2024)	Ouverture maximale de 25% du BP 2025	Ouverture anticipée des crédits 2026
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	2 455 000,00 €	613 750,00 €	<b>613 750,00 €</b>
<b>23</b>	immobilisations en cours	7 000 000,00 €	1 750 000,00 €	<b>1 750 000,00 €</b>
	<b>Total des dépenses d'investissements</b>	<b>9 455 000,00 €</b>	<b>2 363 750,00 €</b>	<b>2 363 750,00 €</b>

## 5 - QUESTIONS DIVERSES

Information de la date du prochain comité syndical pour de nouvelles élections : le 5 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Thiverval-Grignon le 26 novembre 2025

La Secrétaire de séance

Patricia CHARTON



Le Président

Guy PELISSIER

